

## CODE UE : 1.303 - PETIT RHINOLOPHE – *RHINOLOPHUS HIPPOSIDEROS* (BECHSTEIN, 1800)

Annexe II et IV de la Directive Habitats, Faune, Flore, Annexe II de la Convention de Berne, Espèce protégée en France

Quelques individus de Petit Rhinolophe ont été observés dans l'église de Brillac, sur la commune de Sarzeau.

Figure 100 : Petit Rhinolophe

Le territoire annuel de cette espèce s'étendant sur un rayon d'une dizaine de kilomètres, rarement une vingtaine. Elle est liée aux forêts de feuillus ou mixtes, de petites ou grandes dimensions, et à la proximité de l'eau. Le Petit Rhinolophe apprécie les paysages structurés, mais fréquente aussi les villages dotés d'espaces verts et de jardins. Il hiberne dans des cavités naturelles ou artificielles (caves, blockhaus). L'été, les femelles se reproduisent dans des combles ou des caves de bâtiments (maisons, fermes, granges, églises, châteaux, blockhaus...).

L'usage important de pesticides, combiné à la destruction de certains territoires de chasse et des corridors écologiques comme les haies, l'aménagement des combles ou la fermeture hermétique des soupiraux des caves sont les principales menaces pour cette espèce.

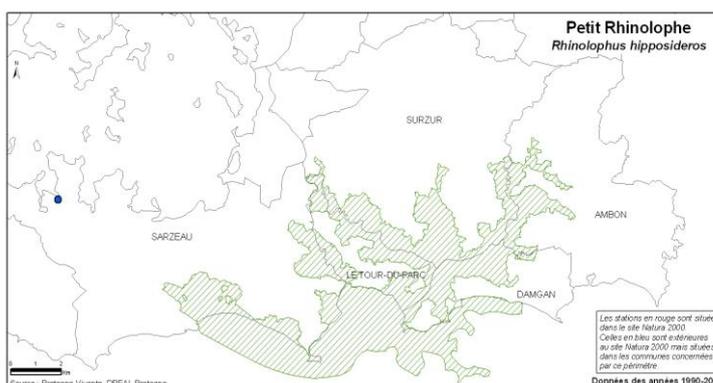


Figure 101 : Répartition du Petit Rhinolophe

## SÉROTINE COMMUNE – *EPTESICUS SEROTINUS* (SCHREBER, 1774)

Annexe IV de la Directive Habitats, Faune, Flore, Annexe II de la Convention de Berne, Espèce protégée en France

La Sérotine commune a été observée dans le château de Suscinio.

Cette espèce est considérée comme plutôt casanière avec des faibles déplacements, de l'ordre d'une cinquantaine de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver. Un individu peut avoir un domaine vital s'étendant de 4,6 à 77 km<sup>2</sup>. Pour ces habitats de chasse, cette espèce préfère les milieux ouverts mixtes et affectionne le bocage, les prairies, les zones humides, les lisières et les jardins. En hiver, cette espèce est souvent solitaire et est très difficile à découvrir en hibernation. Elle investit alors les appentis ou les greniers frais, se dissimule derrière des cartons, des panneaux, des planches, entre l'isolation et les toitures.

La Sérotine commune est menacée par la destruction ou la modification des milieux naturels qui lui servent de terrain de chasse, ainsi que par les rénovations des bâtiments provoquant l'expulsion voire l'extermination des colonies. De plus, c'est une espèce qui ne supporte pas le dérangement, et elle peut disparaître immédiatement après une intrusion indésirable dans son gîte.

Figure 102 : Répartition de la Sérotine commune

